



Mesures compensatoires et Zéro Artificialisation Nette

Quelles implications dans l'aménagement du territoire alsacien ?

Octobre 2020

Brice VAN HAAREN

L'Agence
de Développement
et d'Urbanisme
de l'Agglomération
Strasbourgeoise



Les différentes mesures compensatoires

- Compensation hydraulique
- Compensation écologique
 - * Milieux (ex : Zones humides)
 - * Espèces (ex : Grand Hamster)
- Compensation de la ressource forestière
- Compensation agricole
 - * Individuelle en numéraire
 - * Collective pour renforcer une filière
- Compensation « d'artificialisation »
 - * SRADDET Grand Est règle n°25
 - * Plan biodiversité : introduit le ZAN

Compensations écologiques

COMMENT LIRE CETTE CARTE ?

Les camemberts représentés à l'échelle de chaque intercommunalité sont proportionnels à leur superficie et font état de la répartition des surfaces :

 **Sensibilité environnementale "très forte"** avec restrictions à l'urbanisation majeures (exemple : Plan de Prévention des Risques Inondations hors secteurs déjà urbanisés, périmètre de protection rapproché de captage d'eau potable, etc.)

 **Sensibilité environnementale "forte"** avec restrictions à l'urbanisation importantes et souvent liées à la réalisation de mesures compensatoires (exemple : Natura 2000, zones humides, forêts, etc.)

 **Sensibilité environnementale moindre** : il s'agit des autres espaces agricoles et naturels non concernés par des sensibilités fortes à très fortes

 **Surfaces artificialisées** telles que les zones urbanisées, les infrastructures et équipements, etc.

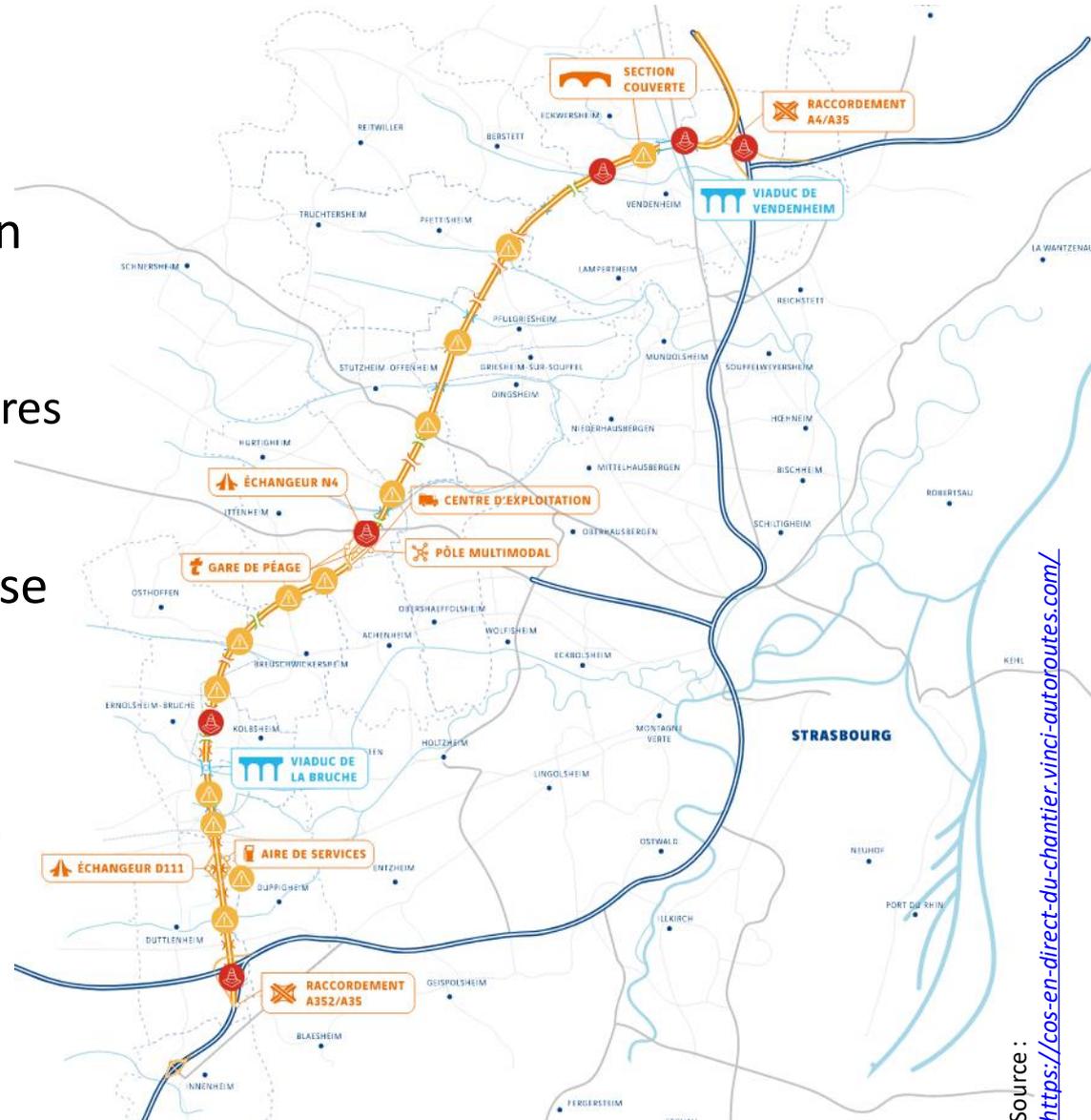
 **Intersection zone à urbaniser**





Quelques références du GCO

- Coefficient de compensation surfacique :
 - * X 4,5 pour Zones Humides
 - * X 2 pour ressources forestières
- 1250 hectares de mesures compensatoires pour emprise définitive de l'ordre de 260 hectares.
- Budget 130 Millions d'euros (environ 20 % du coût total)



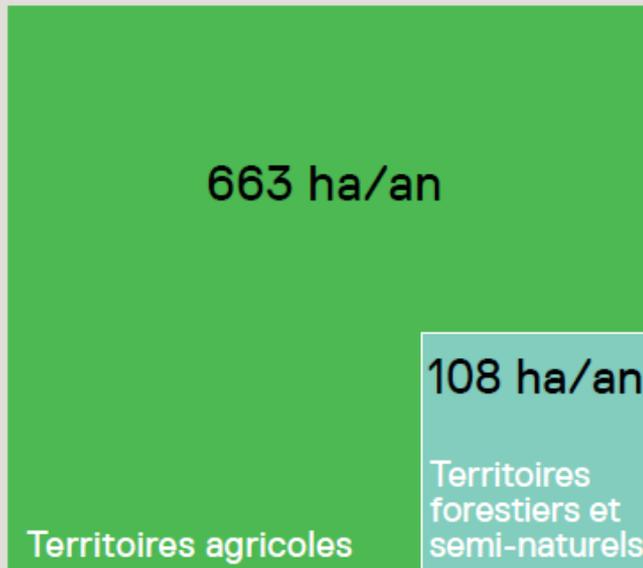
Source : <https://cos-en-direct-du-chantier.vinci-autoroutes.com/>

Et le ZAN ?

ARTIFICIALISATION DES TERRES AGRICOLES, FORESTIÈRE ET SEMI-NATURELLES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE ALSACIEN ET AU SEIN DES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ

Sur l'ensemble du territoire alsacien

771 ha /an



Soit 1,01 %
du territoire
alsacien
artificialisé



Et le ZAN ?

COMPARAISON ENTRE ARTIFICIALISATION ET DÉSARTIFICIALISATION ENTRE 2000 ET 2012, DANS LES DIFFÉRENTES INTERCOMMUNALITÉS EN ALSACE

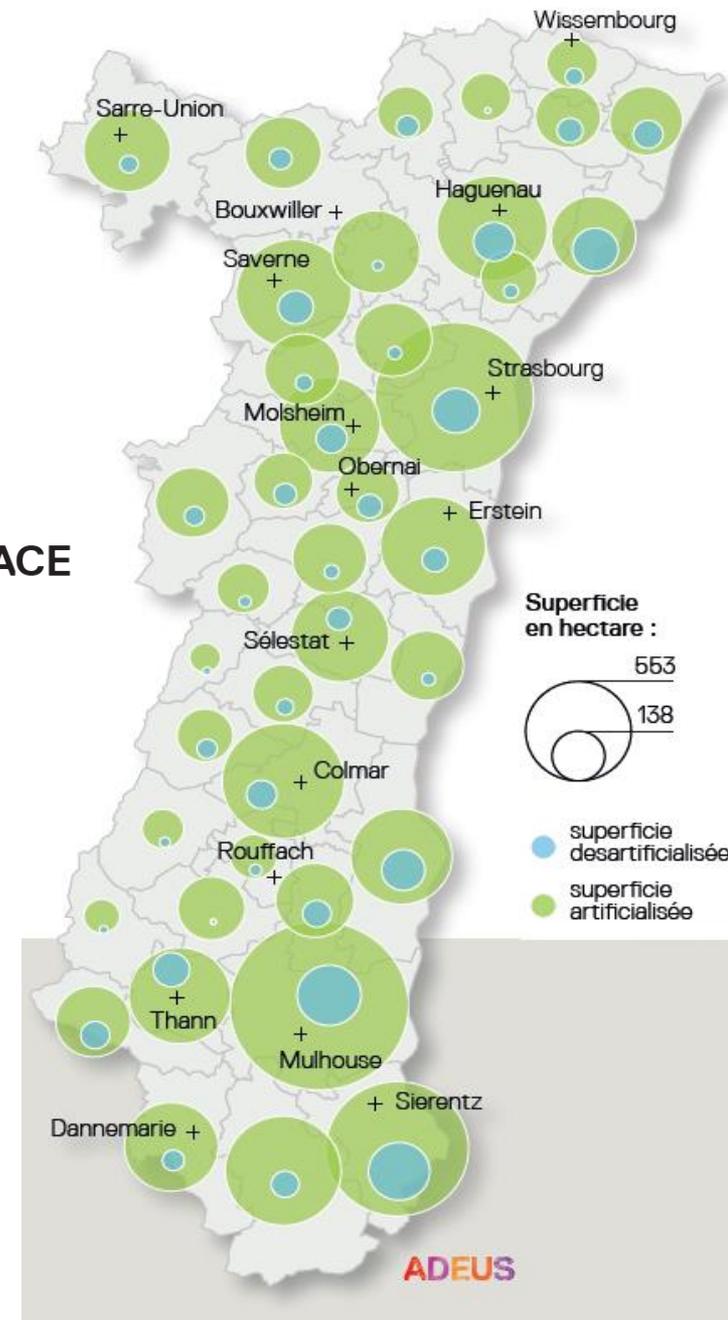
Source : BDOCS

DÉFINITION : ARTIFICIALISATION / DÉSARTIFICIALISATION, DE QUOI PARLE-T-ON ?

• « L'artificialisation correspond aux surfaces retirées de leur état naturel, agricole ou forestier. Elle comprend les sols imperméabilisés (sols bâtis et revêtus) et perméables (jardins, espaces verts, friches urbaines ou encore les carrières), qu'ils se trouvent en continuité de la frontière de la ville ou en mitage »¹.

• La désartificialisation peut être considérée comme le processus inverse de l'artificialisation : transformation de territoires urbanisés en territoires agricoles ou naturels.

1. Béchât B. (coord.), Le Bissonnais Y. (coord.), Ruas A. (coord.), Desrousseaux M., 2017, Sols artificialisés et processus d'artificialisation des sols : déterminants, impacts et leviers d'action. Ifsttar et Inra (France), 650 p. (rapport), 127 p. (synthèse).
www.inrae.fr/actualites/sols-artificialises-processus-dartificialisation-sols



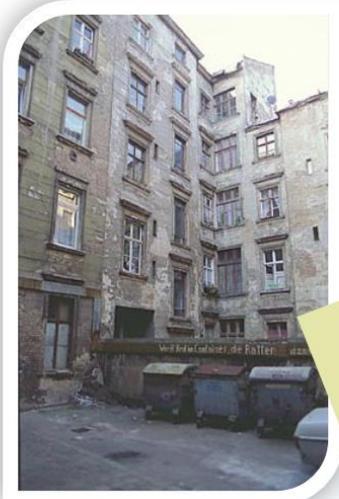
Et le ZAN ?

Desartificialisation « spontanée »

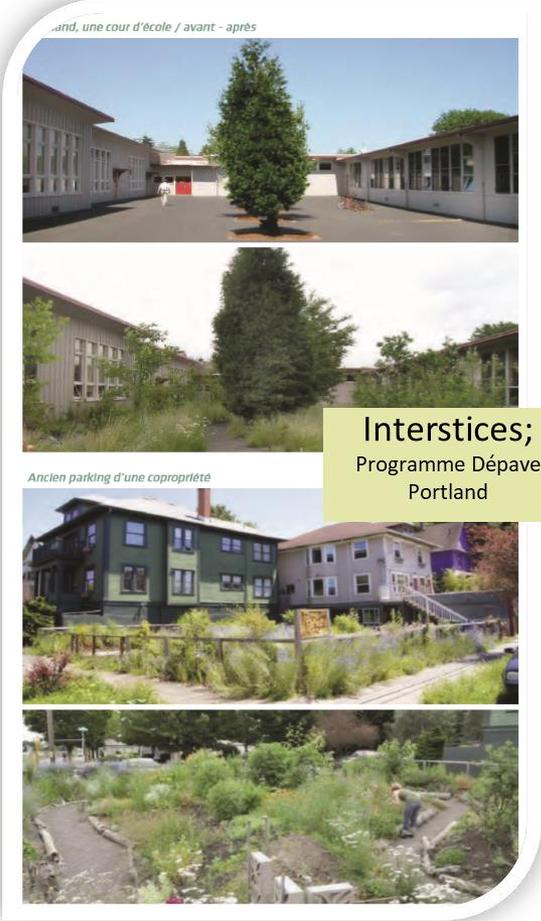
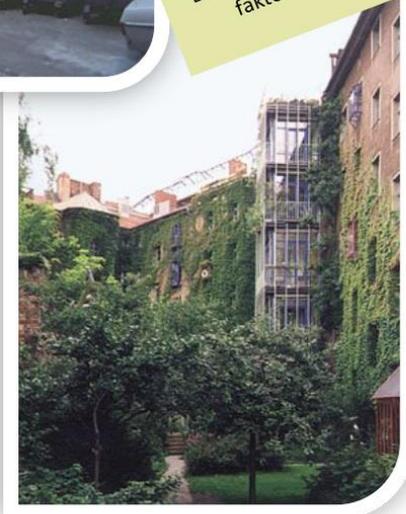


Et le ZAN ?

Desartificialisation accompagnée et pensée comme un projet d'aménagement



Cœur d'îlot;
Programme Grüne
Innenstadt -
BFF - Biotopflächen-
faktor Berlin



Portland, une cour d'école / avant - après

Interstices;
Programme Dépave
Portland

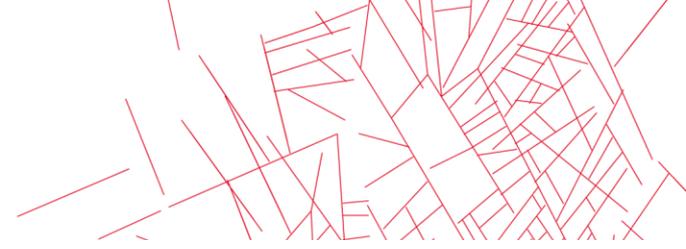
Ancien parking d'une copropriété



Friches
industrielles;
Transformateur Saint-
Nicolas-de-Redon



Plasticité des territoires



Qu'entend-on par « plasticité des territoires » ?

Il s'agit de la « capacité d'un territoire à offrir les espaces suffisants pour répondre à ses différents besoins, tout en garantissant sa résilience à long terme, notamment face aux enjeux écologiques, climatiques et alimentaires ».



Prochaine réunion partenariale
 Vendredi 16 octobre 9h30-12h00 en visio
 Inscriptions :
c.muller@adeus.org



www.adeus.org
Merci de votre attention



ADEUS – Octobre 2020

Les notes et actualités de l'urbanisme sont consultables
su le site de l'ADEUS www.adeus.org

L'Agence
de Développement
et d'Urbanisme
de l'Agglomération
Strasbourgeoise

